

Rapport général d'activité de la SHNH au cours de l'année 2019

L'administration de notre association est assurée grâce au fonctionnement du **Conseil d'Administration** (CA) et de son **Bureau**. Il est aidé dans sa tâche par **3 commissions spécialisées** : C. de **vérification des comptes**, C. **Annales** et C. **Locaux & relation avec la Copropriété**.

Le CA s'est réuni en 2019 à 5 reprises : 10 janvier, 23 février, 27 mars, 23 septembre et 18 novembre, le plus souvent en fin d'après midi de 18h à 20h. La session de septembre a été préparée par une réunion préalable du bureau le 3 septembre

Les administrateurs ont manifesté une grande assiduité et le quorum a toujours été largement dépassé.

Tous les sujets ont été régulièrement abordés. Sans pouvoir être exhaustif, on peut citer les points suivants : effectifs de nos adhérents, situation du budget, organisation des grandes manifestations ou animations, besoins en équipements, relations avec nos grands partenaires (Coopère 34, OCNAT, SNHF), évolution de la Bibliothèque et de notre site Web etc....

Chaque session du CA fait l'objet d'un compte rendu détaillé qui est validé ou amendé en début de session suivante. Ces comptes sont consultables par tous nos adhérents sur notre site Web.

Certaines réunions du CA ont été plus précisément centrées sur une thématique précise : organisation de l'AG pour le CA du 23 février ; élection du bureau, attributions des fonctions des administrateurs et désignation des responsables de commissions pour celle du 27 mars.

Lors de l'AG du 16 mars (95 membres présents ou représentés, quorum atteint) les principaux rapports (R. moral, R. d'activité et R. financier) ont fait l'objet d'une présentation détaillée et ont été approuvés à l'unanimité. Les 7 candidats aux postes vacants du CA ont tous été réélus par un vote à bulletin secret.

Rappelons que le travail très important en volume et en qualité de l'ensemble de nos administrateurs est pris en compte et valorisé grâce à l'enregistrement du temps de bénévolat. Mais cette prise en compte n'est pas limitée aux membres du CA car elle est aussi offerte aux adhérents s'impliquant dans une activité bénévole au profit de notre association. Le bénévolat figure dans les comptes de l'Association : il augmente notre crédit auprès des Collectivités Territoriales susceptibles de nous octroyer des subventions.